

Mesdames et Messieurs les décideurs publics et élus de l'Assemblée nationale et du Sénat,

Pour répondre aux attentes et aux besoins des citoyens français, le Registre des Ostéopathes de France (R.O.F.), vous interpelle et souhaite attirer votre attention sur des enjeux cruciaux, tant pour l'avenir de l'ostéopathie en France que pour la sécurité des millions de patients qui bénéficient de ces soins chaque année.

Nous vous remercions chaleureusement pour vos nombreuses réponses et pour vos premières initiatives. Dans cette démarche, nous souhaitons rappeler les points suivants.

## **Sécuriser les pratiques ostéopathiques pour protéger les patients**

Le R.O.F. œuvre avec détermination pour défendre la profession et les patients en ostéopathie. Nos valeurs d'éthique et de déontologie sont le socle de notre engagement. Pourtant, le cadre actuel de notre profession souffre d'une absence de gouvernance claire. Les Agences Régionales de Santé (ARS), par manque de ressources ou de moyens, ne peuvent pas répondre efficacement aux besoins de régulation, de contrôle et, lorsque cela est nécessaire, de sanctions.

Cette situation place le R.O.F. dans une position délicate, car bien qu'assumant un rôle de garant de la déontologie, nous n'avons pas les pouvoirs nécessaires pour encadrer l'ensemble de la profession. Cette carence expose tant les praticiens que les patients à des risques évitables.

Il est donc impératif que le législateur suive les recommandations du dernier rapport de l'Inspection Générale des Affaires Sociales (IGAS), [rapport n°021-095R](#), en mettant en place une structure de gouvernance claire, unique et adaptée à l'ensemble des détenteurs du titre d'ostéopathe.

Une telle régulation permettra de renforcer la sécurité des soins et d'assurer une qualité irréprochable des pratiques, tout en exigeant de tous les professionnels un respect strict des normes déontologiques.

## **Assurer une formation homogène et de qualité pour tous les ostéopathes**

La formation des ostéopathes en France est aujourd'hui disparate, tant en termes de qualité que de quantité de diplômés. Cette inégalité de formation est un problème structurel souligné par le rapport de l'IGAS, et nous en appelons au législateur pour instaurer de véritables réformes.

Il paraît prioritaire de mettre en place des mesures visant à ajuster le nombre de diplômés en fonction des besoins réels de la profession, en garantissant une formation de haute qualité qui permette de limiter le volume de

nouveaux ostéopathes et d'éviter ainsi les dérives liées à une surpopulation professionnelle.

De plus, le contrôle des établissements de formation doit devenir obligatoire et annuel, sur site, afin d'assurer un suivi rigoureux des pratiques pédagogiques. Enfin, nous insistons sur la nécessité de renforcer les liens entre la formation ostéopathique et l'université, pour consolider les ressources allouées à la recherche et ouvrir de nouvelles perspectives de carrière pour les étudiants.

## **Un statut reconnu pour un accès équitable aux soins ostéopathiques**

Enfin, il est essentiel que l'ostéopathie soit pleinement reconnue comme une profession de santé à part entière. Cette reconnaissance permettrait de clarifier la place de l'ostéopathie dans le paysage sanitaire français et d'en faire un acteur incontournable de la prévention et du soin, aux côtés des autres professions de santé.

Une telle reconnaissance ouvrirait également la voie à une pratique plus intégrée dans les structures de soins : maisons de santé pluridisciplinaires, hôpitaux, cliniques...

Les Français sont en droit d'attendre un accès équitable et facilité aux soins ostéopathiques, et cette reconnaissance renforcerait leur confiance en la profession, tout en améliorant la qualité des soins prodigués.

## **Agissons ensemble pour un avenir serein de l'ostéopathie**

Ces enjeux sont d'une importance capitale pour la santé publique. Nous appelons à une action rapide et efficace pour reconnaître et réguler notre profession de manière à garantir des soins de qualité aux plus de 17 millions de patients qui consultent chaque année, représentant 20 à 26 millions de consultations par an. Cette démarche est nécessaire pour assurer un avenir stable et pérenne aux ostéopathes de France.

Il ne s'agit pas simplement de répondre à une demande ponctuelle, mais de prendre des décisions qui structureront l'avenir de notre profession et garantiront la sécurité des millions de patients qui nous font confiance chaque année.

Nous demeurons bien entendu à votre entière disposition pour tout échange ou collaboration visant à renforcer la sécurité et la qualité des soins en France. Nous vous remercions pour l'attention que vous porterez à ces demandes et nous comptons sur votre engagement pour faire avancer cette cause cruciale.

François LEJEUNE, Président du R.O.F.